

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 54/1963 (1963)

Artikel: Fribourg
Autor: Esseiva, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115090>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chroniques scolaires

FRIBOURG

On a fait allusion, l'an dernier, au recrutement du corps enseignant primaire. Si le canton de Fribourg ne souffre pas d'une véritable pénurie en ce domaine, il faut cependant admettre que la situation est relativement alarmante. En effet, il y avait, l'automne dernier, sur 697 enseignants, 23 postes d'instituteurs et 37 postes d'institutrices occupés par du personnel non titularisé (retraités, stagiaires, etc.). Ces chiffres en eux-mêmes n'avaient rien de très inquiétant. Toutefois, diverses circonstances devaient amener les responsables de l'école primaire à se persuader que des mesures extraordinaires étaient nécessaires. En effet, l'Ecole normale des garçons est pleine et ne peut accueillir plus de candidats. D'autre part, le passage du programme de 4 ans au programme de 5 ans fait qu'il n'y aura pas de sorties de nouveaux maîtres en 1964. Enfin, le nombre des classes tend naturellement à augmenter et il en est encore trop actuellement qui ont des effectifs dépassant la normale.

Sur proposition de la Commission des études, un appel a été publié dans la presse en vue de déceler ce que l'on pourrait appeler des vocations tardives. 70 candidats et candidates y ont donné suite. Sur la base de leur dossier, le tiers environ a été éliminé, pour raison d'âge ou d'études insuffisantes. D'autres, en revanche, ont pu être placés directement dans des classes après un examen sélectif. Finalement, il est resté 17 candidats et candidates en faveur desquels un système de formation extraordinaire a été mis sur pied. Tout d'abord, tous reçoivent une initiation pratique par un stage préliminaire sous la direction d'un maître expérimenté. Ce stage dirigé est de 4 semaines en principe. Il peut être éliminatoire. D'autre part, tous les candidats sont appelés à suivre des cours un jeudi, chaque trois semaines, ainsi que 2 ou 3 jours durant les vacances de Noël, de Pâques et d'été. Ces cours durent trois ans. Ils orientent les candidats dans leur activité de remplaçant et ils les préparent aux examens du brevet, soit en approfondissant leurs connaissances générales, soit en leur donnant les notions de pédagogie et de méthodologie nécessaires. Ces candidats seront admis à se présenter aux examens du brevet qui, pour eux, parce qu'ils le passent alors qu'ils sont déjà en fonction, ont été scindés en trois groupes d'épreuves. De cette manière, on pense, par une voie extraordinaire, mais certainement non inférieure, former des maîtres et des maîtresses qui sans avoir passé par l'Ecole normale, pourront être nommés au même titre que leurs collègues ayant suivi la voie

ordinaire. Les 17 candidats et candidates qui suivent cette formation sont pour la plupart des porteurs de baccalauréat ou d'anciens étudiants ayant suivi 5 à 7 ans d'un enseignement du niveau moyen. Les expériences faites avec cette première vague sont extrêmement encourageantes et malgré les difficultés d'organisation, il paraît, d'ores et déjà, utile de les continuer. Comme on le remarque souvent dans la plupart des vocations, celles qui sont tardives ne sont jamais les moins bonnes et les 17 candidats actuels se sont mis avec beaucoup de courage à leurs tâches nouvelles.

* * *

Un certain nombre de commissions sont actuellement au travail, soit pour mettre au point des programmes ou des méthodes d'enseignement, soit pour élaborer de nouveaux manuels. Relevons tout d'abord la préparation de fiches de géographie. Ces fiches sont destinées à compléter et à améliorer le manuel actuel de géographie de la Suisse; elles rendent possible un contrôle simplifié du travail de l'élève et contribuent ainsi à un allègement de la tâche du maître.

Sont encore en chantier le manuel de chant, un livre de lecture destiné à remplacer *Mon premier livre de lecture* actuellement en voie d'épuisement, une nouvelle carte murale du canton, des vocabulaires et un manuel d'instruction civique dont la première partie a été mise à l'essai dans les 6^e classes primaires, l'automne dernier.

* * *

Grâce à l'initiative d'une association de parents ayant des enfants mentalement déficients, une école appelée « La Farandole » a été ouverte l'hiver dernier dans les locaux de l'Institut de pédagogie curative. Il s'agit d'un externat réunissant des enfants de Fribourg et de la campagne environnante. Un personnel spécialisé leur délivre, en les prenant par petits groupes, l'enseignement particulier dont ils ont besoin.

Dans un domaine quelque peu différent, signalons encore qu'un comité cantonal d'initiative s'est formé pour mettre sur pied un service dentaire scolaire. Jusqu'ici, seuls Bulle, Fribourg, Morat, Wünnewil et Planfayon avaient organisé le dépistage des caries dentaires. Or des sondages faits dans des communes rurales ont démontré que la situation dans le canton était extrêmement défectueuse, les soins dentaires étant, à de rares exceptions près, inconnus des écoliers de la campagne. Grâce à un prêt de la Mutualité scolaire, le comité a pu commander un cabinet dentaire ambulant qui permettra, dès l'automne prochain, de traiter 1300 à 1400 enfants par année. Le comité passera avec les communes intéressées une convention prévoyant l'examen et le traitement des enfants des deux premières classes primaires. Il est prévu que, chaque année, les nouveaux, arrivant à l'école, seront englobés dans le service. Ainsi la nouvelle génération d'enfants pourra être suivie durant toute la période de sa scolarité primaire.

* * *

Une session de pédagogie musicale Ward a été organisée à Bulle. Cette session, la première en Suisse, réunissait des maîtres et maîtresses, musiciens du canton qui, durant deux semaines, suivirent les cours d'initiation à la méthode donnée par la directrice et un professeur de l'Institut Ward de Paris. Pour ceux qui, comme d'ailleurs le soussigné, ne savent pas ce qu'est cette méthode, on dira qu'elle a pour but de conduire tous les enfants à pouvoir lire, comprendre et exécuter des chœurs monodiques et polyphoniques, ainsi que le répertoire grégorien, selon la technique de Solesmes. Elle permet d'autre part aux responsables de classes d'enseigner eux-mêmes le solfège et le chant selon des méthodes extrêmement intéressantes et efficaces, et de répondre ainsi aux obligations qui s'imposent à eux.

* * *

Parmi les actes législatifs concernant l'école primaire, on signalera la modification de l'échelle des notes. Au lieu d'aller de 1 à 5, elle descendra désormais de 6 à 1, comme dans l'enseignement gymnasial. La même mesure a été prise pour la sanction des examens du brevet primaire.

Un centre de recherches pédagogiques pour la partie allemande du canton a été mis sur pied. Il est dirigé par M. l'abbé Scherwey, inspecteur scolaire. Son activité fera pendant au centre de langue française, constitué il y a 2 ans, dont une précédente chronique a dit les compétences et le fonctionnement. Outre ces deux centres, plusieurs sous-commissions de la Commission cantonale des études ont été chargées d'étudier, avec l'aide de spécialistes, différents programmes, manuels ou principes pédagogiques.

On relèvera, à ce propos, l'orientation « collégiale » de la Direction de l'Instruction publique qui, plus que par le passé, fait appel à des commissions ad hoc pour proposer des solutions aux problèmes pédagogiques qui la préoccupent. Est-ce paresse ou humilité? Les lecteurs des « Études pédagogiques » choisiront. La formule permet en tout cas à la Direction de l'Instruction publique de limiter au maximum le nombre de ses collaborateurs, et à ceux-ci de prendre position sur la base de dossiers qu'ils n'ont pas eu à constituer eux-mêmes.

* * *

La nouvelle loi sur l'enseignement secondaire, dont on a parlé dans la chronique de l'an dernier, n'a pas tardé à porter ses effets et à démontrer que seul l'argent manquait pour donner un essor plus rapide aux écoles de ce type: un nouveau bâtiment a été construit à Guin; l'école secondaire des garçons de la Ville de Fribourg (devisée à 6.000.000.— fr.) aura l'an prochain le sien. D'autres projets sont à l'étude pour Wünnewil, Planfayon, Gurmels et Bulle, ainsi que pour l'agrandissement de l'école de Châtel-Saint-Denis.

Du côté des jeunes filles, le mouvement s'accélère également, puisqu'à Châtel-Saint-Denis aussi on vient, par une convention avec la Congrégation qui le dirige, de mettre le Pensionnat Saint-François de Sales bientôt en mesure d'accueillir toutes les jeunes Veveysannes capables d'accéder

au niveau secondaire. Des tractations sont en cours pour arriver aux mêmes résultats dans le district de la Gruyère, grâce à une convention analogue avec l'Institut Sainte-Croix. A Estavayer-le-Lac, enfin, on s'achemine peu à peu vers la constitution d'une école de jeunes filles officielle, parallèle à l'Institut du Sacré-Cœur, puisque cette école compte déjà deux classes à l'heure actuelle.

Ces progrès réjouissants sont très nécessaires; en effet, il ressort d'une étude démographique faite, à l'Université, par le professeur d'histoire contemporaine et ses étudiants, qu'il faut s'attendre à une poussée très forte d'élèves dès l'année 1965. Les prévisions montrent qu'à partir de cette année et pendant les quatre années qui suivront, le surplus d'élèves atteindra environ 6000 unités, ceci indépendamment de l'augmentation du nombre d'élèves due à l'amélioration des communications et de la situation financière des communes. Ces prévisions requièrent donc un effort rapide en vue de faire face à un avenir presque immédiat.

Une commission ad hoc poursuit la mise au point du programme des écoles secondaires. Après les différentes sections des écoles de garçons (littéraires, commerciales, techniques et agricoles), elle étudie actuellement le programme des jeunes filles qui ne saurait être en tous points semblable à celui des garçons. On prévoit notamment d'incorporer le programme ménager actuel à la 3^e classe secondaire. Jusqu'ici, les cours ménagers font suite, durant quatre mois, à la 8^e année primaire, et les jeunes filles qui poursuivent leurs études y échappent le plus souvent. Le projet remédierait donc à ce défaut et, comme le Lycée cantonal de jeunes filles a introduit depuis un an un cours ménager obligatoire, on peut espérer que dans quelques années toutes les Fribourgeoises, même latinistes, seront de parfaites maîtresses de maison.

On sait que jusqu'à ces dernières années, les écoles secondaires du canton étaient organisées d'une manière très régionale: les programmes, pour des raisons locales, pouvaient comporter d'assez grandes différences d'un endroit à un autre. Cette conception, légitime à une époque de grande stabilité démographique, étant aujourd'hui périmée, on s'efforce maintenant de coordonner et d'unifier l'enseignement donné dans les différentes écoles secondaires. C'est dans ce but que le Conseil d'Etat a décidé de créer deux postes d'inspecteur scolaire du degré secondaire, l'un de langue française, à plein temps, et l'autre de langue allemande, à demi-temps. Au moment où l'on écrit cette chronique, seul l'inspecteur des classes françaises a été désigné en la personne de M. le chanoine Pfulg qui, précédemment, partageait son temps entre les écoles primaires de la ville de Fribourg et les écoles secondaires auxquelles il pourra désormais se consacrer exclusivement. M. Jean Monney, qui assurait l'interim de M. Pfulg pendant l'absence de celui-ci en Afrique, conserve définitivement son poste.

* * *

Le Collège a accueilli cette année 1400 élèves en chiffre rond, c'est-à-dire 76 de plus que l'année précédente. Dans ce chiffre les Fribourgeois dépassent le millier et les diplômes délivrés, d'un tiers, ceux qui étaient accordés les années précédentes.

Le nouveau bâtiment inauguré en septembre dernier a permis aux autorités du Collège de procéder à des dédoublements attendus depuis longtemps. De ce fait, le Collège a compté 49 classes, et il en aura 54 dès l'automne 1963/1964. Si l'on donne ces chiffres, ce n'est pas à titre statistique — quoiqu'il y ait en soi lieu de se réjouir du développement du Collège, cher à tant de Fribourgeois —, mais pour ajouter que cet ensemble est devenu trop vaste et trop complexe, avec ses différentes sections, pour être placé sous la seule direction du Recteur, secondé par le Préfet, comme au temps où le Collège ne comptait que 500 élèves.

Un problème d'organisation se posait donc avec urgence, car il était évident que le Recteur, qui doit veiller d'abord à la marche générale de l'établissement, se trouve dans l'impossibilité de suivre le travail s'accomplissant dans chaque section et dans chaque classe. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a pris un arrêté adaptant l'organisation du Collège aux nécessités actuelles. Si le Recteur continue à avoir la direction générale et la responsabilité de l'ensemble de l'établissement, et s'il lui incombe toujours de suivre la marche générale des classes et le travail scolaire, des adjoints lui sont donnés en la personne de huit proviseurs chargés des huit sections du Collège, à savoir, en allant de haut en bas : le Lycée, la section scientifique, le gymnase français du second cycle, le gymnase français du 1^{er} cycle, le gymnase allemand, l'école supérieure de commerce du second cycle, l'école supérieure de commerce du 1^{er} cycle et l'école préparatoire de commerce.

Les proviseurs ont pour tâche de surveiller l'enseignement dans le groupe de classes qui leur sont confiées, de contrôler le travail scolaire par l'inspection des livrets scolaires et du registre de classe, et par des visites faites à celles-ci. Le proviseur a compétence pour réunir les maîtres de la section, traiter de problèmes pédagogiques, éducatifs ou disciplinaires. Il dirige et conseille les professeurs débutants et il tient une réunion des professeurs de la section au moins une fois par trimestre.

Outre les proviseurs, le Recteur a, comme adjoints, les professeurs de classe, dont le même arrêté du Conseil d'Etat précise les compétences. Le professeur de classe, dit ce texte légal, « connaît personnellement chacun des élèves de sa classe et s'intéresse à sa situation scolaire. Il est particulièrement attentif aux problèmes de l'éducation, de la conduite, de la bonne tenue, de la difficulté de la formation du caractère. Il a une attention spéciale pour les élèves qui se trouvent en difficulté. Il consulte ses collègues au sujet des élèves qui lui sont confiés, établit et maintient le contact avec les parents de ceux-ci ».

Par cette nouvelle organisation, on espère renouer au Collège ces contacts directs et personnels entre professeurs responsables et élèves, contacts qui ont toujours été à l'honneur dans cet établissement et qui, par la force des choses, avaient tendance à se raréfier.

Le rapport annuel de Mgr Cantin, Recteur du Collège, contient, comme chaque année, des statistiques sur l'orientation des études des bacheliers. Il est intéressant de les consulter. On y voit, par exemple, que sur les 70 bacheliers de 1962, 21 ont choisi l'E.P.F. ou l'E.P.U.L., 14 sont entrés au Séminaire, 12 dans une Faculté de droit, 12 dans une Faculté de médecine. Il n'y a que 8 étudiants en lettres et 2 étudiants en sciences. Ces quelques chiffres montrent que la propagande intensive faite depuis

quelques années par les milieux techniques porte ses fruits. L'orientation du plus grand nombre des étudiants vers les écoles polytechniques en est la preuve, alors qu'il y a une dizaine d'années, les collégiens qui se destinaient à la carrière d'ingénieur étaient une petite minorité. Il n'est pas moins significatif de constater que les classes scientifiques sont aujourd'hui plus nombreuses que les classes du cycle classique. A l'époque où le sous-signé faisait ses études, la proportion était de 40 étudiants latin-grec pour 5 ou 6 étudiants scientifiques. Faut-il se réjouir de cette évolution? Faut-il trouver raisonnable la répugnance des étudiants actuels à l'égard du grec? Le chroniqueur sortirait de son rôle en donnant son avis sur ces questions.

* * *

Sous le rectorat de M. Eugen Isele, l'Université a poursuivi un développement numérique qui ne va pas sans donner bien des soucis aux responsables des études et particulièrement au Directeur cantonal des finances. M. Isele cédera sa chaîne rectorale, en automne 1964, au R. P. Joseph Bochenski, professeur de philosophie contemporaine et spécialiste de la soviétologie. Le Père Bochenski a, en effet, été élu comme Recteur « designatus », en juillet dernier, par l'assemblée générale des professeurs.

Parmi les mutations dans le corps professoral, on signalera la démission de M. Pierre-Henri Simon, professeur de littérature française, qui souhaitait consacrer tout son temps à ses travaux littéraires et à sa chronique hebdomadaire du « Monde ». Il est remplacé par M. René Marill Albérès dont le nom était déjà connu du public lettré fribourgeois. M. de Plinval, professeur ordinaire de philologie classique, atteint par la limite d'âge, est remplacé par M. Italo Mariotti, professeur à l'Université d'Urbino. M. Roland Ruffieux a été nommé directeur de la Bibliothèque nationale par le Conseil fédéral. Il conserve néanmoins un cours d'histoire contemporaine à la Faculté des lettres.

On retiendra, parmi les nouveautés, la constitution d'un séminaire de « marketing » à la section des sciences économiques de la Faculté de droit, et l'institution d'une chaire de grammaire comparée des langues indo-européennes, à la Faculté des lettres. Elle a été confiée à M. Meinrad Scheller dont l'enseignement vient compléter heureusement celui qui est donné aux futurs professeurs de grec et de latin. Elle permet, d'autre part, au titulaire de la chaire de linguistique générale, M. Constantin Regamey, de concentrer son enseignement sur l'Asie et, notamment, la philosophie de l'Inde.

A l'Institut de pédagogie curative, un cours extraordinaire a été organisé pour la formation de maîtres de classes spéciales. Il réunit chaque semaine pendant une journée de 7 heures, 22 participants venus des cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud et du Jura Bernois. Tous ont une longue pratique de l'enseignement. Cette organisation leur permettra d'acquérir une formation spécialisée sans abandonner leurs occupations professionnelles. Munis du diplôme de capacité pour l'enseignement dans les classes spéciales, ils pourront, après six semestres d'études, se consacrer à l'éducation des enfants arriérés. Un cours analogue débutera dès l'automne 1963.

PAUL ESSEIVA